



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT EN
SOUTIEN A QUATRE PROJETS D'INVESTISSEMENT**

N° 2026 - 11

Livry-Gargan, le 14 AVR. 2026

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son article 1 alinéa 26.

Vu la circulaire de la préfecture de Seine-Saint-Denis du 30 janvier 2026 ayant pour objet le Lancement de l'appel à projet pour les subventions d'investissement local pour l'année 2026 ;

Considérant les pré-demandes de subventions qui ont été formulées par la Ville auprès de la préfecture de Seine-Saint-Denis avant le 27 février 2026 ;

Considérant la confirmation des demandes par M. le Maire qui a été formulée avant le 31 mars 2026 ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour un montant de 1 500 000€ en soutien au projet de construction de l'Ecole Centre ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Equipelement éducatif ECOLE CENTRE– LIVRY-GARGAN						
Approche budgétaire						
Poste	Taux	Montant HT (€)	ANNEE 2026	%AVT	ANNEE 2027	%AVT
Montant prévisionnel des travaux Maj suite validation APD		8 630 170 €				
Travaux GO		2 619 123 €	1 973 386 €	70%	845 737 €	30%
Travaux autres Corps d'Etat		5 811 047 €	1 743 314 €	30%	4 067 733 €	70%
Mission MOE – mission de base	11%	949 319 €	493 646 €	52%	455 673 €	48%
Missions compl. SYNT / ENV / SSI	2%	172 603 €	138 083 €	80%	34 521 €	20%
Missions compl. OPC	1,90%	163 973 €	65 589 €	40%	98 384 €	60%
Prestataires MO (CT, CSPS)	1,50%	129 453 €	64 726 €	50%	64 726 €	50%
Total MOE / Intervenants		10 045 518 €	4 478 744 €		5 566 774 €	
AMO		51 000 €	51 000 €	100%		
Prime concours		70 000 €	70 000 €	100%		
Géomètre		6 000 €	6 000 €	100%		
Étude de sols		10 000 €	10 000 €	100%		
Diagnostics avant travaux		4 000 €	4 000 €	100%		
Raccordements VRD		8 000 €	8 000 €	100%		
Assurances DO	1,80%	155 343 €	31 069 €	20%	124 274 €	80%
Aléas	5%	431 509 €	172 603 €	40%	258 905 €	60%
Tolérance études	4%	345 207 €	345 207 €	100%		
Tolérance travaux	4%	345 207 €	138 083 €	40%	207 124 €	60%
Total autres frais		1 426 265 €	835 962 €		590 304 €	
TOTAL HT		11 471 783 €	5 314 706 €		6 157 077 €	
TVA 20%		2 294 357 €	1 062 941 €		1 231 415 €	
TOTAL TTC		13 766 140 €	6 377 647 €		7 388 493 €	

TOTAL dépenses : 11 471 783€HT

<i>AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT</i>	Montant
DSIL 2026 demandée	1 500 000 €
DSIL 2027 à demander	1 500 000 €
Agence de l'Eau	30 000 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES	Montant
CAF de Seine-Saint-Denis	390 000 €
Conseil régional Ile-de-France	800 000 €
Autre collectivité : Métropole du Grand Paris	50 000 €
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	4 270 000 €

PART DE LA COLLECTIVITE	Montant
Fonds propres, emprunts (dont Prêt à Taux Zero CAF de 80 000€)	7 201 783 €

TOTAL recettes : 11 471 783€

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courrier@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 3 : De solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour un montant de 533 869.60€ en soutien au projet de Comblement et sécurisation du terrain de football au stade Alfred-Marcel Vincent ;

Article 4 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Les estimations financières établies prévoient un budget **total travaux de 1 334 674€HT**.

AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT	Montant
DSIL 2026 demandée	533 869.60 €
Agence nationale du sport	133 467.40 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES	Montant
Conseil régional Ile-de-France	266 934.80 €
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	934 271.80 €

PART DE LA COLLECTIVITE	Montant
Fonds propres et emprunts	400 402.20 €

Total recettes : 1 334 674€

Article 5 : De solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour un montant de 152 000€ et au titre du Fonds Vert pour un montant de 76 000€ en soutien au projet de Rénovation thermique de l'école maternelle Benoît Malon;

Article 6 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Il s'établit à hauteur de **380 000€HT (montant total travaux)**

AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT	Montant
DSIL 2026 demandée	152 000.00 €
Fonds Vert	76 000.00 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES	Montant
Conseil régional Ile-de-France	38 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	266 000.00€

PART DE LA COLLECTIVITE	Montant
Fonds propres et emprunts	114 000.00 €

Total recettes : 380 000€

Article 7 : De solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour un montant de 59 887.74€ et au titre du Fonds Vert pour un montant de 29 943.87€ en soutien au projet de mise en place d'une Gestion technique du bâtiment pour le Centre Nautique Roger Lebas ;

Article 8 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Il s'établit à hauteur de **149 719.34€HT (montant total travaux)**.

AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT	Montant
DSIL 2026 demandée	59 887.74 €
Fonds Vert	29 943.87 €
AUTRES AIDES PUBLIQUES	Montant
Conseil régional Ile-de-France	14 971.93 €
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	104 803.54€

PART DE LA COLLECTIVITE	Montant
Fonds propres et emprunts	44 915.80 €

Total recettes : 149 719.34€

Article 9 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.f.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

